

# Questionnaire d'investissement – Marchés privés Personne Morale, fiducie (trust) ou fondation



Numéro de relation client (à remplir par la Banque) :

Numéro de compte de dépôt (à remplir par la Banque) :

Nom du titulaire du compte et/ou de l'investisseur :

## Objet

Avant de proposer des investissements sur les marchés privés, Rothschild & Co Bank AG souhaite évaluer la capacité du client à assumer le risque, son niveau de tolérance au risque, son objectif d'investissement et son horizon de placement en ce qui concerne les actifs des marchés privés.

## Contenu

Le présent questionnaire d'investissement se compose des paragraphes suivants :

- **Paragraphe 1** : Capacité à assumer le risque
- **Paragraphe 2** : Tolérance au risque
- **Paragraphe 3** : Objectif d'investissement
- **Paragraphe 4** : Horizon d'investissement

## Remarque importante concernant le questionnaire

Pour les comptes de personnes morales (y compris les fondations et les trusts/fiducies), le questionnaire doit être complété du point de vue du titulaire du compte, à savoir la personne morale, par son ou ses signataires autorisés qui sont les décisionnaires désignés pour les questions relatives aux marchés privés (se référer à la carte de signature pour les entreprises).

# 1. Capacité à assumer le risque

a) Quelle est la part maximale de l'actif net total (à savoir le montant total de l'actif de la personne morale moins ses dettes) que vous avez l'intention d'investir sur les marchés privés ?

10 % ou moins	
Entre 10 et 20 %	
Plus de 20 %	

b) Je suis prêt(e) à investir dans des actifs des marchés privés qui ont une durée de détention moyenne de dix ans, la dette privée étant généralement de plus courte durée :

Je suis d'accord	
Je ne suis pas d'accord	
Je ne sais pas	

c) Dans l'éventualité peu probable où la personne morale perdrait la totalité de ses investissements sur les marchés privés, elle serait toujours en mesure de faire face à l'ensemble de ses obligations financières :

Je suis d'accord	
Je ne suis pas d'accord	
Je ne sais pas	

## 2. Tolérance au risque

Les décisions d'investissement sont généralement prises en fonction du niveau de risque accepté pour le rendement espéré. Le risque est défini comme la possibilité de perte dans votre portefeuille ou votre investissement. Pour nous permettre de déterminer le niveau de tolérance au risque de la personne morale, veuillez répondre aux questions suivantes :

a) Parmi les affirmations suivantes, quelle est celle qui correspond le mieux à votre approche/point de vue concernant la tolérance au risque de la personne morale ? (Une seule réponse possible)

Je souhaite protéger la valeur de l'investissement et je ne veux pas prendre de risque	
J'aimerais obtenir des rendements faibles à modérés	
J'aimerais obtenir des rendements élevés en acceptant des risques d'investissement plus importants qui pourraient, dans le pire des cas, entraîner la perte du capital investi	

b) Parmi les affirmations suivantes, quelle est celle qui correspond le mieux à la philosophie d'investissement de la personne morale ? (Une seule réponse possible)

Je préfère des investissements stables, tels que des emprunts d'État à coupons réguliers	
Je suis prêt(e) à accepter des fluctuations de la valeur de l'investissement, sans perdre le capital investi	
Je recherche des rendements d'investissement plus élevés en contrepartie d'un risque plus élevé	

c) Je suis prêt(e) à investir une partie de l'actif net de la personne morale dans des instruments financiers illiquides qui présentent des risques plus élevés (pouvant inclure la perte du capital investi), tels que les actifs des marchés privés (une seule réponse possible)

Je suis d'accord	
Je ne suis pas d'accord	
Je ne sais pas	

## 3. Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de la personne morale consiste à obtenir des revenus et/ou à faire fructifier son capital en investissant à long terme sur des actifs des marchés privés (une seule réponse possible)

Je suis d'accord	
Je ne suis pas d'accord	
Je ne sais pas	

## 4. Horizon de placement

Sur quelle durée la personne morale est-elle prête à investir dans des actifs des marchés privés et a-t-elle la capacité de le faire sans la possibilité d'accéder au capital investi ? (Une seule réponse possible)

Jusqu'à 4 ans	
5 à 7 ans	
8 ans ou plus	

# Profil de risque du client (PRC) – Investissements sur les marchés privés

Numéro de relation client (à remplir par la Banque) :

Numéro de compte de dépôt (à remplir par la Banque) :

Nom du titulaire du compte et/ou de l'investisseur :

Sur la base des informations fournies dans le questionnaire d'investissement, nous avons évalué votre capacité à assumer le risque, votre tolérance au risque, votre objectif d'investissement et votre horizon de placement de la manière suivante afin de déterminer si vous remplissez les critères requis pour investir sur les marchés privés :

Critère	Admissibilité	
Capacité à assumer le risque	OUI	NON
Tolérance au risque	OUI	NON
Objectif d'investissement	OUI	NON
Horizon de placement	OUI	NON

Le titulaire du compte et/ou l'investisseur s'engage à informer la Banque si la totalité de ses investissements (actuels ou futurs) sur les marchés privés dépasse 20 % de son actif net total.

Le titulaire du compte et/ou l'investisseur s'engage à informer la Banque en cas de modification des informations fournies dans le présent formulaire ou de changement dans sa situation ou son approche en matière d'investissement.

En signant ce formulaire, le titulaire de compte et/ou l'investisseur certifie que toutes les déclarations faites aux présentes sont, à sa connaissance, exactes et complètes.

---

Lieu & date

---

Signature du titulaire du compte et/ou de l'investisseur